COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 3 JUIN 2008

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 3 juin 2008, a adopté un projet de délibération et a pris des arrêtés.

Indemnisations des agriculteurs : fortes précipiations du premier trimestre 2008

Le gouvernement a décidé de verser, par le biais de l'APICAN (Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles), des indemnités aux agriculteurs sinistrés par les innondations du 1er trimestre 2008.
Ainsi, 70 agriculteurs sociétaires de la CAMA (Caisse d'assurance mutuelle agricole) sont concernés par cette mesure. Il s'agit des exploitations situées sur les communes de : Boulouparis, La Foa, Canala, Kouaoua, Houaïlou, Ouégoa, Kaala-Gomen et Pouembout. Cette indemnisation représente un montant de 10 millions de francs.

Par ailleurs, le gouvernement a également reconnu le caractère de calamité agricole pour les pluies :

- du 2 au 4 février 2008 pour la commune de Païta (maraîchage),
- du 26 au 28 février 2008 pour les communes de Thio, Kouaoua, Canala, Houaïlou, Ponerihouen, Touho, Hienghène, Pouebo et Ouegoa (maraîchage, production fruitière, bananiers et produits vivriers),
- du 20 au 22 mars 2008 pour les communes de Yaté, Mont-Dore, Moindou, La Foa, Bourail, Pouembout, Voh, Koumac, Ouegoa, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponerihouen, Houaïlou, Kouaoua et Canala.

Du fait des pluies anormalement élevées durant le premier trimestre 2008 (+220 % de précipitation par rapport aux normales saisonnières, +124 % en mars), 361 dossiers de sinistres ont été traités pour un montant d'environ 75 millions de francs.

Parallèlement, le gouvernement a validé la décision du conseil d'administration de l'APICAN, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, de débloquer une enveloppe de 130 millions de francs pour octroyer une aide exceptionnelle aux agriculteurs sociétaires de la Cama qui ont souffert des pluies répétées de ces derniers mois.

Nouveaux tarifs de l'OPT

Le gouvernement a approuvé, ce matin, les nouveaux tarifs proposés par le conseil d'administration de l'Office des postes et des télécommunications (OPT).

Ces nouveaux tarifs intéressent :

- Les écoles : afin de réduire la fracture numérique en Nouvelle-Calédonie, l'OPT va créer une offre internet pour les établissements scolaires qui se trouvent dans une zone non couverte en ADSL. Cette offre, qui entrera en vigueur dès le 1er juillet, leur permettra de disposer d'un débit équivalent à l'ADSL 250 grâce à un équipement Numeris.

- Les particuliers :
  - Gratuité de la recherche par numéro de téléphone depuis le site internet de l'annuaire téléphonique de l'OPT qui vient d'être entièrement modernisé.
  - Gratuité des appels vers le 16 (PC Secours en mer) dès le 1er juillet pour remédier à une anomalie tarifaire (coût d'un appel local jusqu'à présent).
  - Application d'un nouveau tarif réduit pour les appels d'un fixe sur un portable en heures creuses : 6 FCFP/ 30 secondes contre 9 FCFP / 30 secondes en tarif plein.
  - Instauration d'un tarif réduit pour les trois numéros locaux préférés de chaque abonné au téléphone fixe pour un abonnement de 500 FCFP par mois, 3 000 abonnés sont susceptibles d'être concernés.
  - La possibilité de suivre sa consommation gratuitement pour les abonnés au téléphone fixe et mobile.
  - Gratuité des frais de migration entre offres mobiles (sauf si c'est d'un abonnement vers une carte Liberté) mais aussi entre offres concernant le téléphone fixe.
  - Etant donné le succès des cartes Liberté (+15 % de clients en 2007 et 2.3 millions de recharges vendues en 2007), des recharges sous forme dématérialisée seront désormais proposées.

- Les professionnels :

- Doublement des débits des offres Céléris Ethernet existantes car plusieurs entreprises demandent un meilleur débit pour la transmission de données locales.

- Elargissement de l'offre permettant aux entreprises de s'équiper en téléphones portables. Jusqu'à présent, cette offre comprenait au minimum 50 abonnements. Désormais, elle débutera avec 30 abonnements pour viser le marché des PME.

Date de la 2ème période de soldes pour 2008

Le gouvernement a fixé ce matin après concertation avec les organisations professionnelles les dates de la 2ème période de soldes qui auront lieu du :

samedi 26 juillet au samedi 23 août 2008.

Concours

Il est organisé à Nouméa à compter du 18 août 2008 un concours externe sur titre pour le recrutement de onze techniciens supérieurs du cadre de l'informatique de Nouvelle-Calédonie.

En bref …

- Le gouvernement a autorisé la location à titre précaire et révocable de deux parcelles de terrain de 4 hectares et de 3 hectares environ sur les sections de Couvelée et Nondoué, commune de Dumbéa à M. David Burguiere, apiculteur. M. David Burguiere pourra ainsi doubler le nombre de ses ruches et installer une miellerie ambulante.

- Le gouvernement a autorisé une occupation domaniale à la Société le Nickel (SLN) en vue de l'aménagement d'un seuil de mesure de débit sur le creek cascade à Koumac.

- Suite à la découverte en mars dernier d'un foyer de babésiose bovine en Nouvelle-Calédonie, des mesures extraordinaires de police sanitaire ont été arrêtées par le gouvernement afin d'éradiquer cette pathologie. Pour une mise en œuvre efficace de certaines mesures le concours des vétérinaires sanitaires est indispensable. Il convenait donc de modifier certaines vérifications des activités liées à l'exercice du mandat sanitaire.

- Un comité de coordination de l'aide médicale urgente de Nouvelle-Calédonie est créé pour veiller à la qualité et à la coordination de l'aide médicale urgente et à son ajustement aux besoins de la population.

- Le gouvernement a autorisé quatre certificats d'inscription et 24 cartes professionnelles de conducteur de TRP (transport routier de personnes) et 8

autorisations de véhicules de location avec chauffeurs de VLC (véhicule de location avec chauffeur).

- Le gouvernement a autorisé l'organisation de deux loteries :
  - « L'association des parents d'élèves de l'école Heinrich Ohlen » pour un montant de 450 000 FCFP.
  - « L'association des parents d'élèves de l'école Eloi Franc » pour un montant de 700 000 FCFP.

  Et un loto :
  - « L'association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur » pour un montant de 630 000 FCFP.

- Le compte financier 2006 de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes est arrêté en recettes à la somme de 1 101 103 037 FCFP et en dépenses à la somme de 946 569 648 FCFP, faisant apparaître un résultat prévisionnel excédentaire de 154 533 389 FCFP.

- La décision modificative du budget 2008 de l'Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN) est arrêtée en dépenses à la somme de 150 000 000 FCFP. Elle est équilibrée par un prélèvement sur le fonds de roulement de même montant. Le budget 2008 ainsi modifié de l'APICAN est arrêté en recettes à la somme de 650 000 000 FCFP et en dépenses à la somme de 800 000 000 FCFP, faisant apparaître un résultat prévisionnel déficitaire de 150 000 000 FCFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.